

M. Monfalcon reproche à Fauteur de *Y Armoriai du Lyonnais* de n'avoir point classé ses blasons. Mais une semblable méthode eût-elle beaucoup contribué à faciliter les recherches? Cela est fort douteux. Or la classification n'est utile qu'à ce prix, et si un livre renferme trop de divisions, il court grand risque d'égarer le lecteur.

Ce défaut, nous le trouvons dans le travail de M. Monfalcon dès le début du livre. Ainsi pourquoi faire entrer dans la liste des prévôts des marchands les noms des membres de leur famille qui n'ont été que simples échevins? Il résulte de ce plan que si l'on consulte seulement le tableau des échevins, on est étrangement surpris de n'y point voir figurer des noms fort connus. Sans doute on retrouve ces noms sur le tableau qui précède; mais c'est déjà un grave inconvénient d'être obligé de recourir à deux tableaux pour retrouver un nom, et si, sur la foi du titre, on borne ses recherches à un seul, on risque de fermer le livre en l'accusant de renfermer une liste des échevins incomplète. C'est ce qui est arrivé à quelques personnes qui n'avaient pas étendu leurs recherches plus loin, ne croyant pas retrouver des noms de simples échevins dans un tableau qui semblait réservé exclusivement aux prévôts des marchands.

Mais c'est surtout dans les tableaux IX, X, XIV et XV que nous trouvons le défaut, déjà reproché au *Livre d'or*, de renfermer trop de divisions et de nous fournir des données si succinctes et si incomplètes qu'on ne peut en retirer aucun profit. Ainsi, dans le tableau IX, M. Monfalcon nous donne la liste de quelques fiefs et châteaux du Lyonnais avant 1789, en indiquant avec soin leur situation. Puis, comme s'il s'apercevait aussitôt que ce tableau est incomplet, il le fait suivre immédiatement d'un répertoire alphabétique des noms de fiefs, qui n'est que la reproduction littérale de la table d'un volume de nos archives qui renferme les aveux et hommages des possesseurs de fiefs avant 1789. Mais malheureusement M. Monfalcon n'a pas fait dans ce tableau ce qu'il a eu soin de faire dans le précédent; il ne nous fournit aucune indication, je ne dirai pas sur les possesseurs du fief, ce serait être trop exigeant, mais sur les paroisses où ces anciens